



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, les dix-neuf février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Étaient présents : Michel CASMARET - Américo DA SILVA - Annick DEMENUS – Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT – Gilbert MONELLE - Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Serge DOSDA

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MACRELLE

06/2024 – ACCUEIL / RESTAURATION SCOLAIRE - Tarifs repas

Vu la délibération du conseil municipal du 20/03/2023 ;

Considérant le changement des tarifs du fournisseur de repas à compter du 01/01/2024 ;

Vu la réunion de la commission affaires scolaires du 16/02/2024 ;

Il convient d'actualiser le règlement de la restauration scolaire ;

ACCUEIL (Pour rappel - inchangé pour 2024)

Maternelle et Élémentaire :

| Jours | Horaires | Tarification |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | 07h00 à 8h00 | 3 € |
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | 16h00 à 17h00 | 3 € |
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | 16h00 à 18h00 | 5 € |
| Lundi uniquement après l'A.P.C. | 17h00 à 18h00 | 3 € |

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les gouters.

Toute heure entamée est due et tout retard, après 18h00 sera facturé 5€ par ½ heure entamée.

RESTAURATION SCOLAIRE

Maternelle et Élémentaire :

10.25€ pour le repas de midi de 11h45 à 13h30 (5.25€ pour le repas et 5.00€ garde)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de fixer le montant de la participation comme cité ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.
- ACCEPTE les règlements annexés

Nombre de membres en exercice : 15- Présents : 14 - Votants : 14

Date de la convocation : Le 12/02/2024

Fait et délibéré à Elzange, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre, Elzange le 19/02/2024. Le Maire- Philippe HANRION :